

LYCEE BIARRITZ ATLANTIQUE

2, rue Francis Jammes  
BP 167 - 64204 BIARRITZ  
Tél. 05 59 41 27 28 - Fax 05 59 41 70 34  
bordeaux@ac-bordeaux.fr  
Bordeaux

FICHE NAVETTE

affectation dans un établissement public de l'académie de  
Bordeaux en classe de  
 MENTION COMPLEMENTAIRE (niveau V)  
 CAP EN 1 AN  BREVET DES METIERS D'ART

Annexe n°6

RENTREE  
SCOLAIRE  
2017

Procédure (hors AFFELNET) :

1. Remplir autant de fiches navettes que de vœux (dans la limite de 3)
2. Envoyer la fiche navette à l'établissement d'accueil au plus tard le **5 mai 2017**
3. Commission pédagogique de l'établissement d'accueil au plus tard le **23 mai 2017**
4. Notification de décision envoyée aux familles, par les établissements d'accueil, au plus tard le: **2 juin 2017**

Pièces à joindre :

- Photocopie des bulletins scolaires de l'année en cours
- Lettre de motivation et autres pièces permettant de valoriser le projet de l'élève

IDENTIFICATION DE L'ELEVE

NOM - Prénom de l'élève : .....  
Sexe :  F  M Date de naissance : ..... / ..... / .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
**1<sup>er</sup> représentant légal :**  
NOM - Prénom : ..... Parenté : .....  
Adresse (si différente de celle de l'élève) : .....  
Téléphone : ..... Courriel : .....  
**2<sup>e</sup> représentant légal :** NOM - Prénom : .....  
Parenté : ..... Téléphone : ..... Courriel : .....

SCOLARITE

Etablissement fréquenté : ..... Ville : .....  
Classe fréquentée : .....  
LV1 : ..... LV2 : .....

A reproduire exactement sur chaque dossier de candidature

Rang	Formation demandée	Etablissement demandé
1		
2		
3		

Signature du représentant légal ou de l'élève majeur

RECAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES VŒUX

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION	AVIS ETAB ORIGINE	<input type="checkbox"/> Très Favorable <input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réserve	Signature du chef d'établissement d'origine ou de son représentant légal
	AVIS ETAB ACCUEIL	<input type="checkbox"/> Très Favorable <input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Réserve	Signature du chef d'établissement d'accueil ou de son représentant légal

DECISION AFFECTATION  
 Admis(e) en liste principale  
 En liste supplémentaire n°  
 Refusé(e) Motif du refus :

EMPLOYÉ BARMAN

Conditions d'accès et d'inscription à l'examen des MC du domaine de l'hôtellerie-restauration

diplôme	Ar. création	Conditions d'accès à la formation	Conditions d'inscription à l'examen
<b>MC Employé Barman</b> référentiel	l'arrêté du 16/05/97 03/04/08 modification MC de niveau V	① Diplôme de niveau V des secteurs de la restauration et de l'hôtellerie ② soit aux candidats justifiant de trois ans de pratique professionnelle dans la profession considérée	① Candidat relevant des conditions énoncées ci-contre et ayant suivi la formation préparant à ce diplôme ② Les candidats ayant occupé pendant trois ans au moins à la date du début des épreuves un emploi dans un domaine professionnel correspondant aux finalités du diplôme
<b>MC</b> référentiel	l'arrêté du 31/07/96 A.01/01/08 modification MC de niveau V	① Diplôme de niveau V des secteurs relevant de l'hôtellerie et de la restauration ② soit aux candidats justifiant de trois ans de pratique professionnelle dans la profession considérée	① Candidat relevant des conditions énoncées ci-contre et ayant suivi la formation préparant à ce diplôme ② Les candidats ayant occupé pendant trois ans au moins à la date du début des épreuves un emploi dans un domaine professionnel correspondant aux finalités du diplôme
<b>MC Cuisinier en Desserts de Restaurant</b> référentiel	l'arrêté du 31/07/97 A.03/04/08 modification MC de niveau V	① Diplôme de niveau V des secteurs de la restauration ② soit aux candidats justifiant de trois ans de pratique professionnelle dans la profession considérée	① Candidat relevant des conditions énoncées ci-contre et ayant suivi la formation préparant à ce diplôme ② Les candidats ayant occupé pendant trois ans au moins à la date du début des épreuves un emploi rapport avec la finalité de cette mention complémentaire
<b>MC Art de la cuisine allégée</b> référentiel	l'arrêté du 24 mars 2006 MC de niveau V	① Diplômes requis : • BEP hôtellerie-restauration • CAP cuisinier • CAP charcutier préparation traiteur, CAP charcutier traiteur, CAP boulanger, CAP préparateur en produits carnés, CAP poissonnier, CAP pâtissier glacer, chocolatier confiseur, certificat technique des métiers boucherie-charcuterie-traiteur* • Brevet de compagnon boucher-charcutier délivré par les chambres de commerce d'Alsace et de Moselle • Baccalauréat professionnel métiers de l'alimentation ou restauration, Baccalauréat technologique hôtellerie ② sur décision du recteur : candidats ayant accompli une formation à l'étranger de niveau comparable et dans un secteur en rapport avec la finalité des diplômes susmentionnés soit aux candidats justifiant de trois ans de pratique professionnelle dans la profession considérée	① Candidat relevant des conditions énoncées ci-contre et ayant suivi la formation préparant à ce diplôme ② Les candidats ayant occupé pendant trois ans au moins à la date du début des épreuves un emploi rapport avec la finalité de cette mention complémentaire
<b>MC Accueil-réception</b> référentiel	l'arrêté du 31 mars 2008 MC de niveau V	① Diplôme de niveau V des secteurs de la restauration ② soit aux candidats ayant accompli trois ans d'activité en rapport avec la finalité de la MC accueil-réception	① Candidat relevant des conditions énoncées ci-contre et ayant suivi la formation préparant à ce diplôme ② Les candidats ayant occupé pendant trois ans au moins à la date du début des épreuves un emploi dans un domaine professionnel correspondant aux finalités du diplôme
<b>MC</b> Organisateur de réception référentiel	l'arrêté 09/05/05 création A.26/06/07* MC de niveau V	① baccalauréat technologie hôtellerie et baccalauréat professionnel restauration + BP cuisine et BP restaurant* ② sur décision du recteur après avis IEN : candidats remplissant les conditions définies à l'art. 6 décret 28/03/01 (peuvent également être admises en formation les personnes ayant accompli à l'étranger une formation sanctionnée par un diplôme ou un titre d'un niveau comparable aux diplômes et titres mentionnés)	Même conditions que ci-contre.
<b>MC</b> télébilletterie et services Voyages	l'arrêté du 12 septembre 1995 MC de niveau V	① candidat titulaire d'un baccalauréat ou d'un brevet de technicien tourisme ② soit aux candidats ayant accompli trois ans d'activité en rapport avec la finalité de la MC télébilletterie et services voyages	① Candidat relevant des conditions énoncées ci-contre et ayant suivi la formation préparant à ce diplôme ② Les candidats ayant occupé pendant trois ans au moins à la date du début des épreuves un emploi dans un domaine professionnel correspondant aux finalités du diplôme

Lettre de motivation :

Photocopies des 3 derniers bulletins scolaires  
Photocopie du dernier diplôme obtenu (ou relevé de notes)  
Pour tous candidats : attestations de stage, contrats de travail, justificatifs de formation pouvant servir positivement à la candidature

OU

DIPLÔME PRÉPARÉ OU OBTENU  
(Préciser la spécialité et l'option)

- CAP-BEP.....
- BAC PRO.....
- BAC TECHNO.....
- BTS.....
- AUTRES (à préciser).....

**IMPORTANT :** sous peine d'annulation, les candidats retenus pour cette formation devront fournir l'attestation du succès à l'examen requis pour l'admission.

A.....le.....2017

Signature de l'élève

Signature du représentant légal

DOSSIER A RENVOYER POUR LE **5 MAI 2017** (délai de rigueur)

LYCEE BIARRITZ ATLANTIQUE  
SECRETARIAT DES ETUDES  
MENTION COMPLEMENTAIRE  
2 RUE FRANCIS JAMMES  
BP 167  
64204 BIARRITZ